

Le Canada compte parmi les nations les plus riches au monde, mais se classe loin derrière les pays développés lorsqu'il s'agit de dépenser en matière d'éducation préscolaire et de garde des jeunes enfants. Contrairement à la plupart des administrations gouvernementales, comme le Danemark, la Norvège, la Suède et la France, notre gouvernement fédéral n'a aucun projet pour mettre en place des services de garde d'enfants et d'éducation préscolaire.

Les études montrent que les programmes d'éducation préscolaire procurent aux enfants des bienfaits durables sur le plan social, économique et éducatif. De tels programmes comportent aussi d'autres avantages, par exemple :

- Permettre aux parents de travailler, d'étudier, de prendre soin d'autres membres de la famille et de demeurer actifs dans leur milieu.
- Réduire la pauvreté infantile grâce au soutien à l'employabilité des parents.
- Favoriser l'égalité des femmes en permettant aux mères de travailler en toute tranquillité d'esprit grâce à des mesures fiables en matière de garde d'enfants.

Or,

- Seulement 15 % des enfants de 12 ans ou moins bénéficient de services réglementés d'éducation préscolaire et de garde, et plus de 73 % des mères ayant des enfants de moins de 6 ans sont sur le marché du travail.



- Les services de qualité sont insuffisants et demeurent inaccessibles pour de nombreuses familles en raison des frais imposés aux parents.
- L'ensemble des services offerts presque partout au Canada, sauf au Québec, ne répond pas aux divers besoins des familles. Les personnes qui vivent en régions rurales et éloignées, les populations autochtones, les francophones à l'extérieur du Québec, les enfants issus de familles à faible revenu et ceux ayant des besoins spéciaux continuent d'être les grands perdants.
- Le secteur vit une crise de recrutement et de maintien en poste. Dans bien des cas, les salaires et avantages sociaux du personnel travaillant dans ce secteur sont inférieurs à ceux du personnel travaillant dans la restauration rapide.

Pourquoi est-ce un enjeu?

L'idée même d'un système d'éducation préscolaire et de garde des jeunes enfants qui soit financé par l'État, exhaustif et intégré – reconnu comme étant un service essentiel par la plupart des pays développés – a été remise en question par notre gouvernement fédéral.

Le gouvernement a annulé le financement devant servir à la mise sur pied d'un système pancanadien d'éducation préscolaire et de garde des jeunes enfants. Il a aboli les ententes prévoyant des transferts de l'ordre de 5,2 milliards de dollars sur cinq ans.

Le gouvernement a décidé d'appuyer les parents au foyer en leur versant une allocation imposable, mais aucun financement n'est prévu pour des services réglementés d'éducation préscolaire et de garde d'enfants, lesquels offrent un soutien essentiel aux familles qui travaillent.

Le financement actuel, aussi insuffisant soit-il, est transféré sans plan ni conditions. Il devrait être assorti de dispositions législatives de sorte que les provinces et les territoires utilisent l'argent pour mettre sur pied un système de qualité. Ces conditions sont déjà énoncées dans le projet de loi C-303, un projet de loi d'initiative parlementaire appuyé par le NPD, les Libéraux et le Bloc Québécois.

Prise de position des candidats et des partis politiques

La campagne Code Bleu pour les services de garde, une campagne populaire qui vise à bâtir un système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants de qualité, cible les étapes qui doivent être franchies afin de mettre en place ce nouveau programme social. Comme il faudra des années pour bâtir un système destiné aux enfants de 0 à 12 ans, on propose au gouvernement fédéral :

- D'accorder du financement afin de bâtir progressivement un système de qualité, en consultation avec les provinces et les territoires. Afin que chaque enfant de 3 à 5 ans puisse bénéficier d'un programme d'éducation préscolaire et de garde, qu'il soit public ou à but non lucratif, le gouvernement devra investir un montant additionnel de 1,2 milliard de dollars par année ou 4,8 milliards pendant un mandat de quatre ans.
- D'adopter une loi stipulant que le financement doit être consacré à la mise sur pied d'un système de qualité universel, inclusif, accessible, abordable et à but non lucratif.

Posez les questions suivantes à votre députée ou député et aux candidates et candidats aux élections :

Si votre parti est porté au pouvoir, s'engagera-t-il :

- À bâtir un système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants de qualité et doté d'un financement adéquat?
- À s'assurer d'abord que chaque enfant de 3 à 5 ans aura accès à un système public ou à but non lucratif avant la fin du mandat de votre gouvernement suivant l'élection?
- À appuyer l'adoption d'une loi obligeant les provinces et les territoires à consacrer les fonds reçus aux services d'éducation préscolaire et de garde d'enfants, et à s'assurer que les fonds sont destinés à des services de qualité universels, inclusifs, accessibles, abordables et à but non lucratif?
- À appuyer le fait que le Québec reçoive sa juste part de financement, tout en étant exempté de conditions, en raison de la nature distincte de la province et du travail déjà accompli dans la mise sur pied d'un système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants?